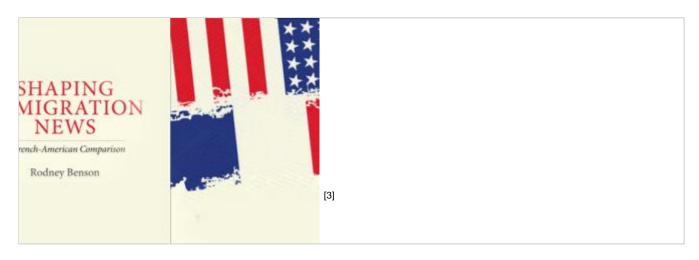


Accueil > Printer-friendly PDF

Articles Economia

Par: Rodney Benson [1] en Juillet 2014

France/Etats-Unis, entre service public et marche [2]



Les champs journalistiques français et américain représentent deux « types d'idéaux» démocratiques tout à fait opposés, et qui incarnent des traditions et des relations distinctes entre l'État et le marché². Pour ces raisons, une comparaison franco-américaine peut nous aider à développer un modèle plus sophistiqué des caractéristiques variables selon les espaces publics. Les modèles français et américain sont également importants à étudier en raison de leurs influences durables et parfois contradictoires sur d'autres systèmes médiatiques nationaux à travers le monde.

Les journalismes français et américain sont le produit de différentes luttes historiques, à travers lesquelles différentes conceptions du bon journalisme ont émergé : en France, le journalisme est l'expression de points de vue diversifiés, celle d'un débat d'idées ; aux États-Unis, le journalisme est davantage conçu comme une source d'information, d'enquête et de récit personnalisé. Bien évidemment, le contraste n'est pas aussi simple. Ni les cultures nationales, ni les champs institutionnels intermédiaires tels que le journalisme ne sont homogènes. La notion de culture nationale doit se comprendre comme un « répertoire » de logiques dont certaines sont plus dominantes que d'autres. Michèle Lamont et Laurent Thévenot (2000) constatent que les deux logiques de marché (une tendance à l'individualisme où le profit et la santé sont les mesures de succès) et de solidarité civique (un égalitarisme, une orientation non matérialiste au profit de la communauté) existent à la fois en France et aux États-Unis. La différence entre les deux sociétés réside dans la domination relative de l'une ou l'autre logique : les logiques du marché sont dominantes (mais pas exclusivement) aux États-Unis, alors que les logiques de la solidarité civique sont dominantes

(mais pas exclusivement non plus) en France. En d'autres termes, ce qui est perçu comme étant « alternatif aux États-Unis est beaucoup plus considéré comme étant «principal » en France, et vice versa.

Mon hypothèse à propos des différences entre les journalismes français et américain est enracinée dans cette conception de culture nationale, mais elle met davantage l'accent que Lamont et Thévenot sur le soutien financier et bureaucratique aux médias de plusieurs acteurs : les organismes étatiques et les partis politiques, les fondations philanthropiques ou encore les organisations caritatives. Le gouvernement élu et les organes de l'État en particulier jouent un rôle coercitif (à travers les lois et les régulations), symbolique (à travers les discours publics et les rituels) et financier (soit indirectement par le biais des taxes ou directement via les subventions), le dernier rôle étant crucial. Ils reproduisent ou transforment l'équilibre des pouvoirs parmi les répertoires existants des logiques culturelles. Ainsi, n'est-ce pas seulement une question d'État fort ou d'État faible, de politiques répressives ou d'absence de politique. La question est plutôt de savoir comment l'État choisira d'agir ou de ne pas agir, de favoriser des logiques marchandes ou non marchandes. Autrement dit, si les journalismes français et américain continuent d'être si distincts l'un de l'autre, ce n'est pas parce que l'État est censé être plus impliqué dans un système (en France) que dans l'autre (les États-Unis), mais parce que les États maintiennent dans ces deux pays différentes combinaisons de politiques qui favorisent ou entravent divers types du journalisme.

La conception libérale classique de la « liberté de presse » met non seulement l'accent sur les lois et les règlements de l'État, qui limiteraient la liberté journalistique quand il s'agit de rapporter certains types d'informations relatives au gouvernement, mais aussi sur les sanctions émises à l'encontre des journalistes qui outrepasseraient ces lignes. Outre les relations sociales informelles entre les politiciens et les journalistes, qui peuvent être plus ou moins intimes et conviviaux, ces facteurs affectent le degré de proximité du champ journalistique à l'État.

Aux États-Unis, les protections liées au Premier amendement à la Constitution, telles qu'elles ont été interprétées par la Cour suprême au cours des dernières décennies, donnent à la presse américaine une grande latitude pour enquêter sur le gouvernement et le critiquer. La liberté de la presse aux États-Unis pour enquêter sur les représentants du gouvernement, et de plus en plus, sur une catégorie plus large de « personnalités publiques », a fait un bond de géant en 1964 avec la décision de la Cour suprême dans l'affaire «New York Times contre Sullivan », dans laquelle la presse n'était plus désormais obligée de prouver qu'elle avait évité un mensonge, mais qu'elle avait agi uniquement sans « réelle malveillance »The Freedom of Information Act, adopté la première fois en 1966 et amendé par une législation supplémentaire en 1974, a obligé plusieurs organismes étatiques à mettre à disposition de la presse et du public une série de documents internes. En 1971, la Cour suprême a confirmé l'interdiction de la « restriction préalable » (l'intervention de l'État pour stopper la publication des informations sensibles) quand elle a statué en faveur du droit du New York Times à publier des documents classifiés relatifs à l'implication du gouvernement dans la guerre du Vietnam, ceux qui ont été appelés les « documents du Pentagone ». Le « droit de réponse » octroyé aux individus critiqués par la presse a été explicitement interdit par cette même Cour

La France n'a pas un équivalent direct du Premier amendement à la Constitution américaine ou du *Freedom of Information Act*. Ni la vérité, ni « l'absence de malice » ne constituent un moyen de défense contre des poursuites pénales si les journalistes publient des informations classifiées du pouvoir. Il n'existe pas et il n'y aura probablement jamais un équivalent français des documents du Pentagone ou du Watergate. La seule exception majeure à ce jour est l'enquête du journal *Le Monde* relative à l' « affaire Greenpeace », qui a eu lieu pendant les premières années du gouvernement Mitterrand, celle-ci étant recevable juridiquement parce qu'elle concernait des événements ayant eu lieu en dehors du territoire français. En outre, la France maintient des lois sur les discours de haine (en particulier, l'interdiction des déclarations publiques racistes ou celles niant l'existence de l'Holocauste), celles protégeant la vie privée des agents publics qui prévoient des sanctions pénales contre les journalistes, et le « droit de réponse » pour les personnes qui ont subi certains types de critiques dans la presse.

1 - 2 [4] Mots clés Mots Clés: COMPARAISON [5] JOURNALISME [6] OPINION [7] INFORMATION [8] LOGIQUE DE MARCHE [9] SOLIDARITE CIVIQUE [10] CULTURE NATIONALE [11] DIFFERENCES [12] PREMIER AMENDEMENT [13] SERVICE PUBLIC [14] REGULATION [15] JOURNALISME D INVESTIGATION [16] PROXIMITE [17] POUVOIR POLITIQUE [18] JOURNALISME D ANALYSE [19] Auteur Rodney Benson [1] Rodney Benson

Image not found

http://economia.ma/sites/default/files/styles/photo/public/uploaded_files/images/photo_auteurs/benson.jpg

Rodney Benson est professeur des sciences des médias et de sociologie à l'Université de New York (NYU) .IL est l'auteur de « la confection des informations sur l?immigration : Une comparaison franco américaine » (Cambridge, 2013), le co-auteur avec Matthieu power de « médias publics et l'indépendance politique » (Free Press / Open Society, 2011), et le coéditeur avec Erik Neveu de ... <u>lire la suite</u> [20]
Articles de l'auteur

• France/Etats-Unis, entre service public et marche [2]

Source URL: http://economia.ma/fr/numero-21/e-revue/france-etats-unis-entre-service-public-et-marche

Links:

- [1] http://economia.ma/fr/auteurs/rodney-benson/?type=e_revue
- [2] http://economia.ma/fr/numero-21/e-revue/france-etats-unis-entre-service-public-et-marche
- [3] http://economia.ma/sites/default/files/uploaded_files/images/erevue/img 9_2.jpg
- [4] http://economia.ma/fr/numero-21/e-revue/france-etats-unis-entre-service-public-et-marche?page=2
- [5] http://economia.ma/fr/keywords/comparaison
- [6] http://economia.ma/fr/keywords/journalisme
- [7] http://economia.ma/fr/keywords/opinion
- [8] http://economia.ma/fr/keywords/information
- [9] http://economia.ma/fr/keywords/logique-de-marche
- [10] http://economia.ma/fr/keywords/solidarite-civique
- [11] http://economia.ma/fr/keywords/culture-nationale
- [12] http://economia.ma/fr/keywords/differences
- [13] http://economia.ma/fr/keywords/premier-amendement
- [14] http://economia.ma/fr/keywords/service-public
- [15] http://economia.ma/fr/keywords/regulation
- [16] http://economia.ma/fr/keywords/journalisme-d-investigation
- [17] http://economia.ma/fr/keywords/proximite
- [18] http://economia.ma/fr/keywords/pouvoir-politique
- [19] http://economia.ma/fr/keywords/journalisme-d-analyse
- [20] http://economia.ma/fr/auteurs/rodney-benson